



Covid-19 : la Chambre des Métiers de Charente-Maritime invite les artisans qui maintiennent une activité à se faire connaître

jeudi 2 avril 2020, par [lpe](#)

Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 17, l'heure est au soutien de toutes les entreprises artisanales du territoire pour le maintien de leur activité. Elle a donc eu l'initiative de lancer "Artisans ouverts, faites le savoir à vos clients" une plateforme qui sera prochainement ouverte sur son site web www.cma17.fr

Pour ce faire, depuis le 16 mars 2020, la CMA 17 propose aux artisans qui continuent leur activité d'informer leurs clients sur leurs modalités d'ouverture pendant toute la durée de la crise du Covid-19. **Artisans boulangers, bouchers, électriciens, plombiers, réparateurs, ou de toute autre activité artisanale inscrite au Répertoire des Métiers et légalement autorisée à ouvrir, sont donc invités à s'inscrire via le formulaire de contact** accessible sur : www.cognitofirms.com

Ils doivent ainsi renseigner toutes les modalités pratiques pour leurs clients (livraison à domicile, vente en ligne, paiement sans contact en magasin accepté...) et s'engager à respecter pour eux et leurs salariés les gestes barrières.

"Dans la partie commentaires, ils peuvent également indiquer s'ils sont disposés à effectuer des dépannages à domicile" indiquait ce jeudi matin la Chambre des Métiers.

Une page actualisée quotidiennement des artisans ouverts en Charente-Maritime sera mise en ligne prochainement.

Chiffres clés de l'enquête auprès des artisans est à consulter [en suivant ce lien](#)

Le Top 5 des questions les plus posées par les artisans du 17 : [suivez ce lien](#)